

## CONVENTION D'UTILISATION DU MINIBUS MUNICIPAL

Entre :

La Ville de Longué-Jumelles, représentée par M. Frédéric MORTIER, Maire de Longué-Jumelles, habilité par délibération du Conseil Municipal (05/2020-2) en date du 23 Mai 2020

Et

M.  
représentant

Adresse :

Tél :

Port :

Il est convenu ce qui suit

### **Article 1 : DESIGNATION DES VEHICULES**

La Ville de Longué-Jumelles met à la disposition du preneur le ou les minibus ci-après désigné(s) :  
(cocher la ou les cases correspondante(s))

Marque : RENAULT TRAFIC - Immatriculation : AV-742-CG

Marque : FIAT DUCATO - Immatriculation : EX-331-KR

La période du prêt s'étend :

- Du à heures

- Au à heures

- Le preneur prendra le ou les véhicule(s) à .....heures .....et le ou les restituera à .....heures .....

Objet du ou des déplacement(s) :

Ci-joint l'état contradictoire de contrôle du ou des véhicule(s).

### **Article 2 : RESPONSABILITE/ASSURANCE**

Les véhicules sont assurés en garantie tous risques (responsabilité civile, vol, incendie, défense juridique) par la Mairie de Longué-Jumelles auprès de son assureur habituel **SMACL Assurances**. Le numéro de sociétaire est le **39175/G**.

Toutefois, il convient de rappeler que les conducteurs sur le plan de la loi, demeurent notamment pénalement responsables en cas d'accidents causés de leur fait à des tiers ou à leurs biens.

En outre, lorsque les véhicules seront mis à la disposition de toute personne physique, association ou autre personne morale, cette dernière restera redevable dans tous les cas de la **franchise** imposée par l'assureur pour les dommages causés au véhicule, à savoir : **250,00 €**.

### **Article 3 :**

Le preneur déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de prêt du minibus. Il fournit la photocopie du (ou des) permis de conduire (au mini permis B plus de 2ans) du (ou des) chauffeurs.

1<sup>er</sup> conducteur..... N° de permis.....

2<sup>ème</sup> conducteur..... N° de permis.....

3<sup>ème</sup> conducteur..... N° de permis.....

Joindre une photocopie des permis de conduire du (ou des) conducteurs du véhicule.

Fait à Longué-Jumelles en double exemplaire le .....

La signature sera précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le preneur,

Le Maire,